

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 4, juin 1999

Le Groupe de normalisateurs G4+1 s'est réuni à Port Douglas, en Australie, du 4 au 10 juin 1999. Le G4+1 comprend des membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.

Nouveau président

Jim Leisenring, du FASB, est devenu président du Groupe, conformément à la politique d'alternance; il a succédé à Ken Spencer, de l'ASSB, à la fin de la réunion.

Contrats de location

Le Groupe a poursuivi son étude d'un certain nombre de questions techniques découlant de la nouvelle approche unique proposée pour la comptabilisation de tous les contrats de location dans le document de travail du G4+1, *Accounting for Leases: A New Approach*, publié en 1996.

Parmi les questions examinées, citons :

- les actifs qui devraient être indiqués séparément au bilan du bailleur, notamment les actifs relatifs à des paiements futurs exigibles en vertu de contrats de location, les valeurs résiduelles et les garanties. Le Groupe s'est interrogé sur la mesure dans laquelle les loyers conditionnels, les variations de prix, les options de résiliation et de renouvellement devraient faire partie des actifs relatifs à un contrat de location;
- la mesure des actifs du bailleur relatifs à un contrat de location, tant à la date d'entrée en vigueur du contrat de location que pendant sa durée;
- la pertinence de constater, à la date d'entrée en vigueur du contrat de location, les gains et les pertes sur les contrats de location autres que ceux conclus par des fabricants et des concessionnaires;
- les différentes méthodes de constatation dans les résultats, y compris celles où les incidences fiscales du contrat de location sont importantes en rapport avec le rendement total dégagé par le contrat de location.

Le Groupe a demandé qu'on poursuive l'étude des questions relatives à la location d'immeubles (biens immobiliers) du point de vue du bailleur. Ces questions sont semblables à celles soulevées dans le cadre du projet de l'IASC sur les placements immobiliers

Instruments financiers

Le Groupe a reçu un rapport du président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers au sujet de l'avancement de l'élaboration d'une norme comptable exhaustive sur la constatation et la mesure des instruments financiers dont la base de mesure serait la juste valeur.

Le Groupe a passé en revue l'avancement du projet. Bien qu'il reste à achever l'étude de domaines tels que les méthodes appropriées pour déterminer la juste valeur, la présentation des gains et des pertes découlant de changements à la juste valeur, y compris la comptabilité de couverture, et l'application aux banques de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur, le Groupe a avalisé la production par le GTM, au cours de la première moitié de l'an 2000, d'un exposé-sondage qui sera diffusé par chaque membre du Groupe d'une manière qui convient pour chaque pays.

Nouvelle base de mesure

Le Groupe a examiné la proposition d'un nouveau projet visant à faire la distinction entre les situations où une nouvelle base de mesure serait appropriée, comme lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une modification importante des participations, et les situations où une nouvelle base de mesure ne serait pas appropriée, comme les opérations interentités. Le Groupe a convenu d'approfondir cette question.

Distinction dettes / capitaux propres

Le Groupe a examiné un document sur l'application de la notion «d'intérêt résiduel», dans le contexte des capitaux propres, au classement de certains instruments financiers. Le Groupe a convenu de reporter ce projet jusqu'à ce que soit publié l'exposé-sondage actuellement en cours d'élaboration par le FASB.

Méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation

Le Groupe a poursuivi son étude de l'utilisation de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation aux fins de l'information financière, y compris la proposition de limiter l'utilisation de cette méthode à la consolidation des participations dans les cas où l'entité participante exerce un contrôle conjoint sur l'entité émettrice.

Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude :

- des situations pour lesquelles la comptabilisation à la juste valeur, la consolidation proportionnelle ou la comptabilisation à valeur de consolidation est appropriée selon différentes catégories de participations;
- des solutions possibles aux problèmes découlant de la mise en œuvre de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Publications à paraître

D'ici la prochaine réunion, le Groupe prévoit publier des documents traitant de :

- la comptabilisation des participations dans des coentreprises;
- l'information sur la performance financière, qui inclura un avant-propos en voie de rédaction par certains membres du Groupe et portant sur les incidences possibles dans leur pays;
- la comptabilisation, par les bénéficiaires, des transferts sans contrepartie autres que les apports des propriétaires.

Nouveaux projets

Le Groupe a identifié les sujets suivants comme nouveaux projets potentiels :

- Comptabilisation des immobilisations incorporelles créées par l'entité;
- Comptabilisation des passifs environnementaux;
- Comptabilisation des charges complémentaires de retraite.

Prochaine réunion

Le Groupe tiendra sa prochaine réunion à Dublin, en Irlande, du 14 au 16 septembre 1999. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- les regroupements d'entreprises;
- la comptabilisation à la valeur de consolidation;
- les instruments financiers;
- les questions relatives au crédit-bail;
- les questions relatives à une nouvelle base de mesure;
- les obligations implicites;
- l'utilisation de la valeur actualisée aux fins de l'information financière.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec le concours des autres membres du G4+1.